

Séance du conseil communal du 3 juillet 2024

Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin, BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.

Absent(e)s excusé(e)s : WOHLFART Nathalie, échevine

L'échevine Nathalie Wohlfart a donné procuration écrite à la bourgmestre Jill Goeres pour voter en son nom et participer aux débats.

En début de séance, le conseil communal a décidé à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour, au point 4, l'approbation d'un crédit pour le renouvellement des installations sanitaires du centre culturel existant Hanner Bra à Bech.

Ordre du jour

1. signature des délibérations de la dernière séance
2. décision sur la nouvelle répartition des congés politiques
3. approbation des nouveaux contrats de location pour les deux appartements dans le bâtiment de l'ancienne école à Bech
4. approbation d'un crédit budgétaire pour l'analyse du projet de maison communale
5. approbation d'un plan de répartition à Bech, Hammeknupp
6. adaptation des taxes pour chiens
7. adaptation de l'indemnité pour les photographes communaux
8. décision concernant la participation financière à l'achat d'un nouvel orgue pour l'église de Bech
9. demandes de subventions
10. subsides aux associations 2024
11. échange d'informations entre les membres du conseil communal concernant l'extension des structures scolaires et d'accueil prévue par le syndicat intercommunal SYNECOSPORT sur le campus de Berbourg
12. questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

Point 1 :

Les résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil communal ont été approuvées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

Point 2 : Selon la décision du conseil communal du 12 juillet 2023, le conseiller Emile Bohnenberger a bénéficié de deux heures de congé politique supplémentaires pour le remplacer dans différents syndicats et organes communaux. Comme Monsieur Bohnenberger prendra sa retraite professionnelle à partir du 1er août 2024, il n'aura plus droit à un congé politique. Le conseil communal a décidé à l'unanimité de répartir les deux heures hebdomadaires à parts égales entre la bourgmestre Jill Goeres et l'échevin Nathalie Wohlfart.

Point 3 : Les contrats d'hébergement avec les deux familles ukrainiennes habitant dans l'ancien bâtiment scolaire de Bech ont pris fin définitivement le 30 juin 2024. Comme la situation en Ukraine ne s'est pas améliorée entre-temps, le conseil communal a décidé à

l'unanimité de renouveler les deux contrats pour une année supplémentaire. Le loyer mensuel a été fixé à 75 €.

Point 4 : Le collège échevinal avait chargé le bureau de conseil MC Consulting d'une analyse comparative concernant la transformation et l'extension de la maison communale existante ou, alternativement, la construction d'une nouvelle commune sur le terrain Hanner Bra à Bech. L'analyse a été présentée au conseil communal lors d'une réunion de travail le 22 mai 2024. Les frais d'honoraires correspondants s'élèvent à 27.483,30 €. Le budget ne prévoyant pas de dépense à cet effet, le conseil communal a décidé à l'unanimité d'inscrire au budget un crédit de 30.000 € à cet effet.

Dans le cadre des travaux d'extension d'une nouvelle salle multifonctionnelle au bâtiment du centre culturel Hanner Bra à Bech, la rénovation des installations sanitaires existantes s'est avérée judicieuse. Le devis correspondant des bureaux d'études compétents, qui s'élève à un montant total de 114.711,78 €, a été accepté par tous les membres du conseil municipal.

Un crédit correspondant d'un montant de 130.000 € sera inscrit au budget pour la réalisation des travaux.

Point 5 : Un plan de division d'un terrain situé à Bech, Hammeknupp, cadastré sous le numéro 127/3323, selon lequel la parcelle sera divisée en deux lots de construction, a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Point 6 : Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'adapter les tarifs des chiens comme suit à partir de l'année 2025 :

1er chien : 50 € par an

2ème chien : 75 € par an

3ème chien et pour tous les autres : 100 € par an.

Point 7 : Conformément à une décision du conseil communal datant de 2007, une indemnité de 25 € par mission a été introduite en faveur des photographes communaux. Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'augmenter ce montant à 50 € par mission.

Point 8 : Une aide financière de 9.500 € a été accordée par le conseil communal à l'association « Eng nei Uergel fir d'Becher Kierch asbl » pour l'acquisition du nouvel orgue. Cela correspond à environ 20% des frais d'acquisition pour un montant de 37.180 €. Par la suite, l'orgue ne servira pas uniquement à des fins religieuses, mais également à des cours de musique et à d'autres manifestations culturelles ou musicales.

En outre, la commune sera propriétaire du nouvel orgue, puisque celui-ci fera partie intégrante du bâtiment de l'église, dont la commune est propriétaire. En outre, des travaux préparatoires doivent encore être effectués dans l'église par la commune afin de garantir l'installation du nouvel instrument. Le coût de ces travaux devrait s'élever à environ 25 000 €.

Point 9 : A l'occasion de la manifestation « En Dag am Jugendhaus » du dimanche 14 juillet 2024, une aide financière de 2.500 € est accordée à l'association Becher Jugend, ceci en application du règlement de subsides adopté par le conseil communal.

De même, une aide de 2.500 € est accordée à l'association « Micky mais Gemeng Bech » pour l'organisation annuelle de la marche internationale à pied à Bech le dimanche 28 juillet 2024.

Point 10 : En application du règlement des subsides pris le 8 février 2024, les subsides des associations pour l'année 2024 ont été fixés comme suit :

1. Fraen a Mammen Bech:	500 €
2. Bech-Berbuenger Musek:	7.400 €
<i>Subside de base: 5.000 € + travail jeunesse: 2.400 €</i>	
3. Becher Gesank:	1.000 €
4. Chorale de Hemstal:	1.000 €
5. DT Bech:	3.060 €
6. Sport a Fraizait Altrier:	1.000 €
7. Becher Jugend:	1.000 €
8. Micky Mais Gemeng Bech:	1.000 €
9. Gaart an Heem Bech:	1.000 €
10. 50+ BECH a.s.b.l.:	1.000 €
11. Schanzer Cabarotiker:	1.000 €
12. Schanzer Fëscherfrënn:	1.000 €
13. Belarte:	1.000 €
14. Moto Club Les Iguanes:	1.000 €
15. MSC Altrier 2015:	1.000 €
16. Entente des sociétés :	1.000 €
17. Elvere :	1.000 €
18. Amicale "Rippiger Pompjee" :	1.000 €
19. Dancefitnessclub 2 Bech	500 €

Point 11 : Les représentants de la commune au bureau du SYNECOSPORT, Jill Goeres et Nathalie Wohlfart, informent le conseil communal que lors de la dernière réunion du bureau du SYNECOSPORT, il a été convenu d'organiser une réunion d'information et de travail avec le comité du syndicat le 12 juillet 2024, au cours de laquelle le projet actuel sera présenté et expliqué aux représentants par le bureau d'architecture leader DWA Architectes.

Point 12 : Questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

La bourgmestre Jill Goeres a fait savoir que lors d'un récent entretien avec des responsables du syndicat des eaux usées SIDEST, différentes variantes de raccordement de la localité de Bech à une station d'épuration ont été présentées et qu'une solution est ici en vue. Le projet de construction d'une station d'épuration sur le terrain de la localité appelé « Pafewiss » sera retiré et ne sera pas réalisé.